



## ECOLE "ESCALADE SPORTIVE"

FICHE TECHNIQUE 2018

Modules "**Progression Printemps Mardis ou Samedis**"

### 1 OBJET DU MODULE

Vous avez plus de 18 ans, Vous avez dépassé le stade débutant.  
 Vous voulez, progresser et/ou maintenir vos acquis **quel que soit votre niveau**.  
 Vous voulez démarrer sur de bonnes bases techniques, être bien conseillé.

### 2 SEANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

Les séances se déroulent sur site extérieur équipé, en parties théoriques et pratiques.  
 L'objectif en fin de module est d'obtenir un niveau 6a en escalade. Vous pourrez ensuite suivre le module stage d'été.

Deux modules identiques vous sont proposés en fonction de vos disponibilités :

- Un module de 6 séances de 5 heures les **mardis** de 13h à 18h00 (3+10+17 avril, 15 mai, 5+12 juin 2018).

ou bien

- Un module de 6 séances de 5 heures les **samedis** de 13h à 18h00 (7+14+21 avril, 26 mai, 9+23 juin 2018).

Il est possible en fonction d'une de vos indisponibilités de remplacer une séance du mardi, le samedi ou inversement (voir avec l'encadrant).

**Les séances ont lieu** sur site extérieur équipé (repli éventuel à Espace Vertical 3 en cas de mauvais temps).

#### Matériel individuel à apporter :

- Casque.
- Baudrier.
- Chaussons d'escalade.
- Matériel d'assurance, mousquetons, dégaines, sangles.
- Corde.

### 3 INSCRIPTIONS/TARIF

**Inscriptions et renseignements :** [escalade-sportive@gemsa.fr](mailto:escalade-sportive@gemsa.fr) avant le 3 mars 2018 (date limite d'inscription), pour les retardataires écrire l'@ courriel ci-dessus.

Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.

#### Contribution :

120 € le module les 6 séances de 5 heures à payer à l'inscription par 2 chèques dont l'un de 40 € d'arrhes.

Les arrhes, par définition, sont non-remboursables. Elles sont encaissées dès le versement. Le solde est à payer avant la date limite d'inscription.

Il est possible de payer par virement, demandez le RIB.

Indiquer au dos du chèque (ou sur le virement) la référence du stage « EDV13 ». Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA.

En cas de désistement :

Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.

Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage.

#### Accès à Espace Vertical en cas de mauvais temps :

En sus selon tarif préférentiel (Tarif GEMSA -> réduction de 15% sur 10 séances, trimestre ou année).

#### Effectif :

- Le nombre de places est limité pour un module efficace.
- Le minimum étant de 6 et le maximum de 8 personnes.
- Inscrivez-vous au plus tôt.